



Réponses aux questions des citoyens

Séance d'information virtuelle du 26 mai 2021

Le 26 mai dernier s'est tenue la séance d'information portant sur les travaux en cours des projets Griffintown et Peel ainsi que sur la mobilité, dont le stationnement dans le quartier Griffintown.

Pas moins de 243 personnes se sont inscrites à cette séance d'information virtuelle. À cette occasion, la Ville de Montréal a recueilli les nombreuses questions des citoyens (82 questions ont été répondues en direct et 21 questions par écrit).

[Visionnez la séance d'information en différé](#)

N.B. : Les commentaires et les questions ne traitant pas des travaux en cours et/ou de la mobilité dans le quartier Griffintown n'ont pas été retenus pour ce document. Merci de votre compréhension.

Q

Je vis dans une coop ou nous avons 2 espaces réservés à Communauto et nous avons des problématiques de sécurité dans notre édifice et surement que l'accès ouvert à des personnes de l'extérieur n'améliore pas la situation et participe aux problématiques de sécurité. Dans ce sens, un stationnement public sous un espace public serait-il envisageable?

R

Il n'est pas prévu à ce moment que la Ville construise un stationnement souterrain dans le secteur. D'autres stratégies, dont la mutualisation, sont préconisées. De plus, la taille des espaces publics, ou la présence d'infrastructures souterraines comme les bassins de rétention, ne permettent pas la construction de stationnement sous les espaces publics du secteur.

Q

Les travaux sur les égouts sur William ont débuté en août 2020 au coin De L'inspecteur; 10 mois plus tard, ces travaux ont à peine atteint la rue Peel. À combien d'années évaluez-vous la durée de ces réfections pour tout le quartier?

R

Il est difficile de donner une estimation exacte de la durée totale des travaux d'infrastructure dans le secteur Griffintown, comme elle est tributaire de la coordination avec les nombreux chantiers privés, de la gestion des accès véhiculaires et d'urgence et de la capacité financière de la Ville.

Q

J'habite la rue des bassins, on m'a refusé la vignette "50". Seuls les résidents de la rue Ottawa peuvent en avoir. Pourquoi?

R

À l'heure actuelle, en ce qui concerne le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans le secteur 50, il n'y a pas de zones SRRR sur toutes les rues et seules certaines adresses (sur les rues où il y a des zones SRRR) sont éligibles pour acheter des vignettes. D'ici la fin de l'été, un projet de refonte sera en cours afin de corriger la situation et permettre à l'ensemble des résidents d'un secteur d'avoir accès à une vignette SRRR. Notez bien que l'obtention d'une vignette SRRR ne garantit pas un espace réservé sur la rue, mais en facilite l'accès.

Q

La limitation de vitesse des cyclistes (20km/h) est rarement respectée. D'ailleurs on voit souvent des cyclistes en équipement de courses arpenter les pistes cyclables du quartier à toute vitesse (facilement au-delà de 40km/h). Qu'est-il prévu pour sensibiliser les cyclistes?

R

Merci de nous faire part de la problématique cycliste dans le secteur. Une mention sera faite au service de police afin qu'ils puissent assurer une surveillance à cet effet.

Q

La piste cyclable sur la rue Ottawa est à sens unique. Or, lorsqu'on y arrive depuis l'Allée des Vraquiers, assez empruntée, rien n'indique qu'on est face à une rue à sens unique. Sachant qu'entre Guy et Allée des Vraquiers, la rue Ottawa est un chemin très commode pour les vélos afin de rejoindre la rue Notre-Dame, etc., serait-il envisageable de proposer un double-sens à la piste cyclable à cet endroit-là?

La chaussée pour "voitures" de la rue Ottawa -ainsi que la voie "vélo"- sembleraient assez large pour permettre un potentiel élargissement afin d'ajouter un petit tronçon de piste cyclable double-sens à cet endroit. En tout cas, présentement la signalisation -panneaux, voire même sur la chaussée- du sens unique n'est pas claire au croisement Vraquiers/Ottawa, et crée des situations dangereuses.

R

Merci pour nous avoir signalé cette lacune dans la signalisation. Nous allons analyser ce qui pourrait être amélioré pour clarifier le tout. Pour le moment, il n'est pas prévu permettre un double sens cyclable sur ce tronçon.

Q

Dans quel secteur de Griffintown seront situés les espaces de la diapositive 52 ou 53?

R

La photo de la diapo 52 est celle du projet Mary Robert situé à l'angle des rues Wellington, Peel et Smith. Les plans à l'étude de la diapo 53 sont ceux d'un projet particulier en cours d'autorisation pour le site à l'angle des rues Peel, William et Young.

Q

Petit commentaire: la section piétonne de la rue Murray est magnifique mais quand prévoit-on nettoyer la rue et enlever les bornes de déneigement autour des bancs?

R

Les bornes de déneigement sont retirées pendant le ménage de printemps qui se poursuit jusqu'à l'été. Notre escouade propreté du soir participe à ces efforts.

Q

Quel est l'échéancier de la démarche d'analyse de stationnement par l'agence? Les commerces de Griffintown souffrent de l'absence de stationnement court terme

R

L'Agence vise à compléter la planification du projet au courant de l'automne.

Q

Qu'arrive-t-il avec les projets de nouveaux parcs dans Griffintown? Par exemple celui qui sera construit au bout de la rue Guy.

R

Le projet du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs, à l'extrémité de la rue Guy, est actuellement en conception. Nous visons lancer l'appel d'offres pour les travaux d'ici la fin de l'année.

Q

Peut-on penser qu'il y aura une stratégie plus agressive pour la suppression des graffitis?

R

Cette année, l'équipe chargée du programme TAG de Pro-Vert, mandatée par l'arrondissement, sillonnera tout le territoire du Sud-Ouest, 7 jours sur 7, pour l'effacement des graffitis sur le domaine public et privé. Nos équipes continueront de s'assurer de l'effacement sur le mobilier urbain, les viaducs, les immeubles, les parcs, etc. De plus, notre équipe de soir (brigade propreté) ajoutera ses efforts à ceux des équipes de jour pour repérer les graffitis.

Q

Est-ce que la station du REM Griffintown aura un espace de stationnement incitatif?

R

Non, aucun espace de stationnement incitatif n'est prévu à cette station.

Q

Avant la pandémie et les travaux du REM, la rue Peel était toujours achalandée aux heures de pointe. De plus, il était assez difficile de trouver un espace de stationnement devant les commerces sur Peel. Quelles sont vos prévisions en matière de trafic et d'impact économique sur les commerces, avec l'élimination importante d'espaces de stationnement, lorsque nous serons en post-pandémie et que l'achalandage au centre-ville et dans le sud-ouest reviendra à la normale ?

R

Les commerces de la rue Peel seront maintenant accessibles de façon agréable et sécuritaire pour les piétons, les cyclistes et les usagers du transport en commun. Pour les automobilistes, avant la pandémie, le stationnement n'était permis que d'un côté de la rue aux périodes de pointe. Le projet d'aménagement de la rue Peel permet de maintenir les places de stationnement d'un côté de la rue en tout temps. Rappelons aussi que plusieurs stationnements intérieurs à proximité sont ouverts au public et permettent de desservir la rue Peel et les commerces du secteur.

Q

Est-ce que le concept de mutualisation des stationnements s'appliquera au projet de nouvelle école primaire à venir? Les écoles sont actives le jour et leur stationnement sont disponibles en bonne partie le soir ou la nuit

R

Toutes les opportunités dans le secteur seront analysées par l'équipe de l'Agence de mobilité durable.

Q

Après avoir reçus plus de 500 commentaires négatifs de résidents contre le PPCMOI de MonDev au coin William/Peel, pourquoi imposer aux résidents de Griffintown, dont vous devez représenter les intérêts en premier lieu, un lourd processus référendaire, et ce sans avoir communiqué d'analyse concluant que les bénéfices excéderaient les inconvénients pour la population local, alors que vous avez la pleine autorité pour retirer la résolution supportant les multiples dérogations demandées par MonDev?

R

Dans le cadre de la consultation écrite officielle, l'arrondissement a reçu 74 questions et commentaires et 3 mémoires. Il revient au conseil d'arrondissement de décider de poursuivre ou non les procédures d'approbation référendaire qui permettrait à toutes les personnes habiles à voter de s'exprimer sur le projet.

Q

Parc du Bassin à Gravier (sud = bassin de rétention et de filtration), est-ce que le paysagement restera tel quel? J'aime bien l'allure boisée. Serait-il possible d'ajouter des vivaces/arbustes indigènes en périphérie qui attireraient plus d'oiseaux, de papillons, d'abeilles, etc.? Cela mène à remarquer le manque de vision pour de toits verts pour ces tours à condo!!

R

L'aménagement paysager du bassin de biorétention, situé au sud du parc du Bassin-à-Gravier, est prévu pour rester tel quel. La végétation qui a été choisie a été prévue en regard de la capacité des végétaux à survivre dans un milieu humide, mais surtout à filtrer les eaux de pluie acheminée d'une partie du secteur des Bassins du Nouveau Havre. Les végétaux ayant été sélectionnés pour leurs capacités filtrantes, il n'est donc pas prévu d'en ajouter d'autres.

Q

Avec la multiplication de la circulation et en prévision du développement bridge bonaventure, peu importe ce qui sera développé, les voies de traverse du canal ne suffiront certainement pas, y a-t-il une idéation de projet d'un lien supplémentaire entre les deux berges du canal par exemple, prolongement de peel jusqu'à Bridge-bonaventure?

R

La Ville étudie différents moyens pour optimiser le transport actif dans le secteur et pour favoriser la connexion entre les deux rives du canal de Lachine (entre Griffintown et Bridge-Bonaventure). Cependant aucun nouveau lien véhiculaire n'est prévu.

Q

Considérant que vous n'avez pas répondu à cette question, où en sont les discussions concernant la sélection du 2e site d'école à Griffintown? Est-ce qu'une annonce est bientôt prévue?

R

Le choix d'un deuxième site relève de la compétence du Centre de service scolaire de Montréal (CSSDM) et du Ministère de l'Éducation. L'arrondissement accompagne de manière proactive ces partenaires dans leurs recherches, notamment concernant les autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation d'une deuxième école.

Q

Les besoins de stationnements continueront après l'ensemble des travaux, pourquoi ne pas faire un stationnement municipal sous le parc St-Thomas?

R

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal analyse présentement les considérations techniques pour la construction d'un ouvrage de rétention sous le parc des Eaux-Cachées. Il n'est pas prévu de construire un stationnement municipal à cet endroit. Cependant, d'autres pistes de solution comme la mutualisation des stationnements hors-rue sont préconisées.

Q

Serait-il possible d'exiger des alarmes de recul à bruit blanc plutôt qu'à bruit strident et stressant

R

Les devis techniques de la Ville exigent maintenant des alarmes de recul à bruit blanc pour tous les nouveaux contrats de construction qu'elle octroie. Malheureusement, il n'est pas possible pour la Ville d'avoir la même exigence pour les contrats privés.

Q

La végétation du parc du Bassin à Gravier se déploie d'année en année; ça fait un très bel îlot de verdure dans ce quartier en béton! Une partie est toutefois présentement couverte de débris, cailloux, voire écoulements de différentes matières de construction, qui proviennent (et s'accumulent : avec les pluies etc., ça ruisselle, en quantité toujours plus grande) du chantier d'à-côté. Cela dure depuis maintenant plusieurs mois. Une considération supplémentaire, par l'entrepreneur, de l'intérêt de cet espace végétalisé semblerait souhaitable, et ce dès aujourd'hui.

R

L'information a été transmise à l'inspectrice d'arrondissement du secteur. Elle fera un suivi auprès de l'entrepreneur en question afin d'assurer qu'il respecte la réglementation en vigueur. N'hésitez pas à nous faire connaître ces problématiques en communiquant avec le 311.

Q

Pourriez-vous m'indiquer l'obligation des constructeurs résidentiels quant aux panneaux amovibles de non parking qu'ils installent avec des préavis de moins de 12 h?

R

Voici les dispositions qui s'appliquent dans le cas de la pose de signalisation de stationnement interdit selon la réglementation sur la circulation et le stationnement (C-4.1) en vigueur:

Article 6:

La signalisation d'interdiction de stationnement installée à proximité d'une aire de travaux ou lors d'événements spéciaux et d'opérations d'entretien routier s'applique prioritairement à toute autre signalisation de stationnement visant le même endroit durant la même période.

Article 41:

Lorsqu'une ou plusieurs places sont réservées en un endroit où le stationnement est autorisé, le titulaire du permis doit installer, au moins 12 h mais au plus 14 h avant de s'y stationner, une signalisation d'interdiction de stationnement conforme au Code, qu'il doit placer, selon le cas, à chaque extrémité de la place de stationnement réservée ou à chaque extrémité de l'espace total occupé par les places de stationnement réservées.